

Arnaques téléphoniques, un cas qui sort du Lot

Il ne faut pas embêter monsieur D., de Clichy-sous-Bois. Le 27 janvier, Bouygues l'informe que 2,99 euros lui ont été facturés pour avoir composé un numéro – le 39 53 – qu'un message anonyme l'invitait à rappeler. Monsieur D. joint aussitôt son opérateur, dont il est client depuis vingt ans, pour se plaindre. La somme a beau être « dérisoire », l'ancien chef d'entreprise ne tient pas à payer pour s'être laissé abuser. Sur sa lancée, il saisit la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la justice. « Si ce procédé délictueux est utilisé des milliers voire des millions de fois, le bénéfice pour l'escroc est faramineux. Il s'agit donc de protéger le maximum d'abonnés », écrit-il au procureur de la République d'Agen.

A fond la caisse

Pourquoi Agen ? Parce que monsieur D. a déjà enquêté tout seul. Et que ses recherches lui ont permis d'identifier le titulaire du numéro surtaxé, le 39 53. Ce numéro appartient à la Sogeprom, une société de Casteljaloux, en Lot-et-Garonne, laquelle fait partie d'une liste de nombreuses sociétés dont les gérants se nomment Brigitte et Daniel Telliez. Leur holding 123 Media Corp emploie trois personnes, pour un chiffre d'affaires de 2 246 342 euros.

Dans la région, le couple est bien connu. Il détient six magasins à Casteljaloux, dont une librairie-café, L'Essentiel. Un membre du gouvernement y a été reçu en grande pompe, le 20 février. Mathias Felk, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, s'y est rendu avec la députée socialiste de la circonscription, Régine Povéda. Ensemble, ils ont aussi visité le magasin d'habillement, le magasin de jouets, le magasin de fournitures de bureau de la famille Tel-

liez. Le couple, qui a racheté des fonds de commerce, revitalise ainsi le centre-ville, pour le plus grand bonheur des élus.

Les Telliez se sont également implantés à Marmande, où ils possèdent un magasin de jouets et projettent d'installer une autre librairie. En mars 2015, trois mois après son installation dans cette ville, Daniel Telliez s'est fait élire vice-président de l'association des commerçants. Avant de se « mettre en retrait », six mois plus tard, critiqué pour

ses méthodes et sa boulimie, qui commencent à intriguer.

Sacrés numéros

Où trouve-t-il l'argent pour ouvrir ainsi des magasins à tout-va ? Après sa visite à la librairie des Telliez, le secrétaire d'Etat Felk a reçu un coup de fil du sous-préfet, qui lui a gentiment conseillé de garder ses distances. C'est que le couple est dans le collimateur de la justice.

Brigitte et Daniel Telliez devaient comparaître en octobre

devant le tribunal correctionnel d'Agen. L'audience a été reportée au 10 février, puis, très discrètement, au 15 juin. Ils font l'objet d'une plainte instruite par la DGCCRF de Lot-et-Garonne concernant deux de leurs entreprises, 123 Media Corp et 123 Soleil, accusées de « pratique commerciale agressive » et de « pratique commerciale trompeuse ». L'une et l'autre lancent par centaines des appels téléphoniques automatisés pour inciter à rappeler des numéros surtaxés.

Exactement l'arnaque dont a été victime, en janvier, monsieur D., de Clichy-sous-Bois, et, avec lui, des dizaines d'usagers, qui remplissent des pages de forums pour se plaindre. « Nous sommes totalement transparents sur cette activité », protestait Daniel Telliez, le 30 octobre dans « Sud-Ouest », ajoutant que « rien ne justifi[ait] » la procédure lancée contre lui. Le couple est défendu par Gérard Gouzes, l'ancien député-maire socialiste de Marmande, battu aux municipales de 2014 après trente ans de mandat. Celui-ci n'a pas souhaité répondre aux questions du « Canard ». « Nous sommes dans une jungle numérique, et les trois quarts des gens n'y comprennent rien », avait-il expliqué, le 30 octobre, dans le même « Sud-Ouest ». Une défense un peu téléphonique ?

Jean-Michel Thénard

Chers coûts de fil

GARE, quand on vous demande de rappeler un numéro inconnu, surtout si l'on vous annonce que vous avez gagné un cadeau ! A l'autre bout de la ligne, des plateformes vont vous proposer des services (voyance, rencontres, jeux) afin de vous retenir le plus longtemps possible et de faire tourner le compteur. Votre téléphone peut aussi bien ne sonner qu'une fois, et, si vous rappelez juste pour savoir qui cherchait à vous contacter, cela peut vous coûter jusqu'à 3 euros. Ces appels surtaxés ne sont jamais compris dans les forfaits des opérateurs, même illimités.

Ces arnaques se multiplient. Les usagers ont un numéro, le 33 700, pour se plaindre s'ils

s'estiment victimes d'une arnaque. Pas moins de 1,49 million d'appels ou de SMS indésirables ont été dénoncés en 2015, contre 886 518 en 2014. Soit une hausse de 70 %.

Les opérateurs de téléphonie s'en sortent bien. Ils touchent une partie du butin mais ne peuvent pas être poursuivis. Ils vendent un service qui leur rapporte, ils ne sont pas censés savoir s'il repose ou non sur une escroquerie tant que la justice ne leur dit rien.

Peines perdues

La Répression des fraudes peut, elle, ordonner une enquête dès lors qu'un numéro est soupçonné de servir à des pratiques commerciales trompeuses ou agressives, « de na-

ture à altérer la liberté de choix du consommateur ». Quand elle identifie la plateforme derrière le numéro et que l'infraction est relevée, elle transmet un procès-verbal à la justice, à laquelle il revient de poursuivre les auteurs.

Les peines peuvent aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et 2 ans de prison. Mais les condamnés sont rares. En 2012 et en 2013, les procédures contentieuses ont abouti à deux condamnations : 10 000 et 50 000 euros d'amende. Ce n'est pas cher payé. « Le problème, c'est que, lorsqu'on identifie une plateforme coupable, dix autres surgissent derrière », dit un fonctionnaire. Les escrocs ne sont pas près de raccrocher.